

*Quel modèle pour la prise
en charge des soins
ophtalmologiques demain ?*

Présentation :

Dr Jean-Bernard ROTTIER, SNOF

12/05/2014



LA VÉRITÉ SUR LES DÉLAIS D'ATTENTE EN OPHTALMOLOGIE

Étude sur les délais d'attente

140 cabinets d'ophtalmologie interrogés

Type d'établissement

88% Cabinets
de ville

12%
Hôpitaux

Certification NOSO

19%
Centres NOSO
Nouvelle Organisation des Soins
Ophtalmologiques

Centres Non NOSO
81%

*Enquête par téléphone menée du 12 au 20 décembre 2013
par Kantar Health pour Novartis*

Visites de contrôle : un délai moyen préoccupant, mais un délai médian acceptable

Délai moyen
d'attente pour une
visite de contrôle :

108 JOURS

Délai médian*
d'attente pour une
visite de contrôle :

74 jours

* : La moitié des patients ont un rendez-vous avant 74 jours.

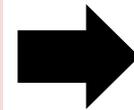


Une moyenne générale qui cache de fortes disparités
selon les cabinets (de 1 à 368 jours de délai !)

Les pathologies à risque sont prises en charge dans un délai bien + court

Scénario 1 :

Appel d'une personne de 60 ans décrivant les symptômes d'une DMLA et demandant un RDV



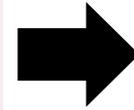
Délai médian :

2,5 jours*

**(recommandation HAS : 7 jours)*

Scénario 2 :

Appel d'un(e) patient(e) ayant une DMLA diagnostiquée par le passé à l'œil gauche et qui ressent des symptômes similaires à l'œil droit



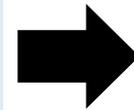
Délai médian :

10 jours

Cabinets NOSO : 7 jours

Scénario 3 :

Appel d'un patient DT2 de 55 ans pour un examen de fond d'œil



Délai médian :

52 jours

Cabinets NOSO : 31 jours

LES PROTOCOLES DE DÉLÉGATION DE TÂCHES, OÙ EN EST-ON ?

Les protocoles de délégation :

Le renouvellement de lunettes (1/4)

L'enjeu

Réduire, pour une majorité de patients, les délais de prise en charge **de 12 mois à 15 jours**

Qui / quoi ?

2 protocoles :

- **6-15 ans** : renouvellement de lunettes
 - ✓ Patients connus du cabinet
 - ✓ Pas de problème de vue identifié
 - ✓ 10/10^e aux 2 yeux
- **16-50 ans** : renouvellement de lunettes
 - ✓ Patients connus du cabinet
 - ✓ Dernière consultation par un ophtalmologiste depuis moins de 5 ans

Les protocoles de délégation :

Le renouvellement de lunettes (2/4)

Modalités

Les patients sont vus par l'orthoptiste. L'ophtalmologiste contrôle le dossier et les examens en différé et adresse l'ordonnance au patient dans un délai de **8 jours**.

Garanties

Les 2 protocoles ont été **validés par la HAS** et autorisés par **l'ARS Pays de la Loire**.

L'expérimentation est menée sous la supervision de l'ARS.

Les patients sont informés et volontaires pour participer.

Conditions

Tous les patients sont facturés au **1/3 payant**, sur la base du tarif sécurité sociale.

Les protocoles de délégation :

Le renouvellement de lunettes (3/4)

Objectif

Créer un flux secondaire représentant **20 à 25%** des patients suivis via les orthoptistes.

Résultats à date

800 patients vus depuis le 1^{er} oct.
100% d'acceptation du protocole par les patients
Expérimentation élargie dans la Sarthe de **4 à 5**
nouveaux ophtalmologistes.

Une solution en cours d'expérimentation dans la Sarthe

(4/4)

Prochaines étapes

- **Résultats définitifs** : dans 6 mois
- **Modalités de financement définitives en attente de signature au Ministère**

Évolutions envisagées

Télémédecine : protocole porté par le Pr Muraine de Rouen

- **Objectif** : à terme, mettre en place la consultation d'un orthoptiste à Neufchâtel, lieu touché par la pénurie, sous le contrôle du CHU de Rouen.

Les protocoles de délégation : Le dépistage de la rétinopathie diabétique

(1/3)

L'enjeu

Prendre en charge le dépistage des patients diabétiques qui ne sont pas suivis de façon régulière par un ophtalmologiste

Qui / quoi ?

▪ Lecture différée de la rétinographie en couleur

- ✓ Patients diabétiques âgés de 10 à 70 ans non dépistés pour une rétinopathie diabétique
- ✓ Rythme :
 - ✓ Tous les 2 ans pour les diabétiques non insulino-traités, avec hémoglobine glyquée et pression artérielle équilibrée
 - ✓ Au début de la grossesse puis tous les 3 mois pour les femmes enceintes diabétiques
 - ✓ Tous les ans dans les autres cas

Les protocoles de délégation :

Le dépistage de la rétinopathie diabétique

(2/3)

Modalités

Les patients sont vus par l'orthoptiste qui réalise une photographie du fond de l'œil du patient. L'ophtalmologiste contrôle le dossier et les examens en différé et adresse le compte rendu au médecin prescripteur dans un délai de 8 jours.

Garanties

Le protocole a été **validé par la HAS**. C'est le premier acte de **télémédecine en France, pris en charge par l'Assurance Maladie**.

Prochaines étapes

Un décret en Conseil d'État est nécessaire pour permettre à l'ophtalmologiste d'identifier le patient sans le rencontrer grâce au NIR (n° d'inscription au répertoire).

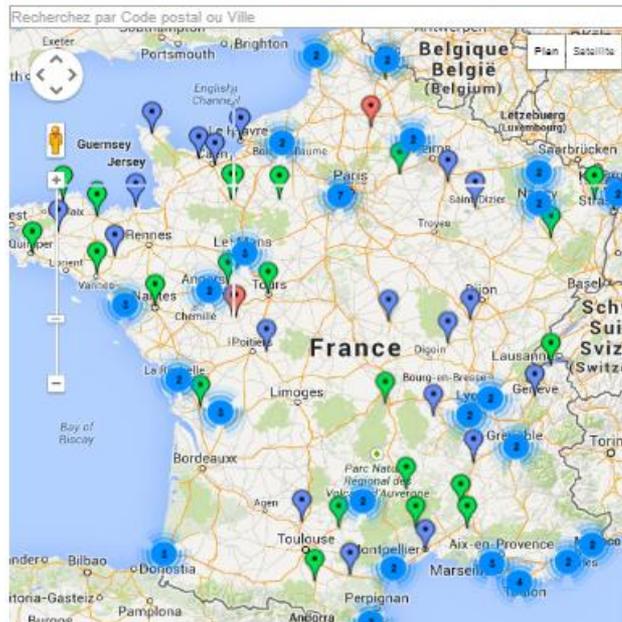
Les protocoles de délégation : Le dépistage de la rétinopathie diabétique

<http://www.depistageophtalmo.org> (3/3)



Carte des sites de dépistage

Voici, ci-dessous, les sites de dépistage pour la rétinopathie diabétique. Merci d'inscrire votre centre/cabinet/hôpital en cliquant sur l'onglet "Inscription".



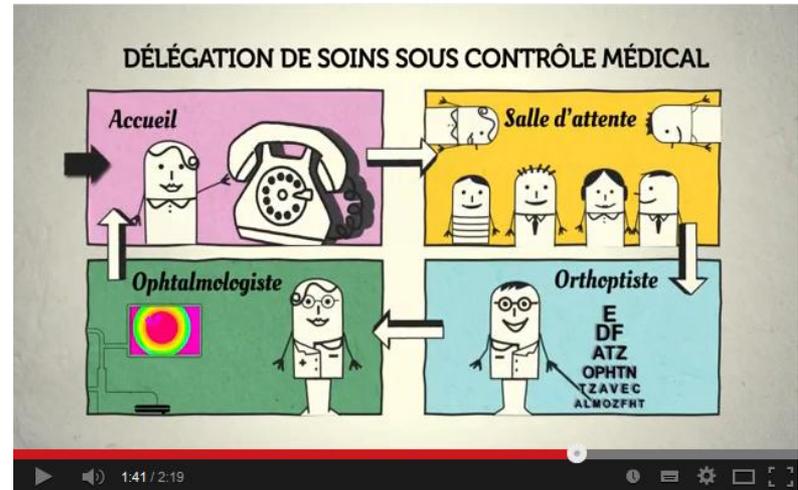
Légende	
Nombre de sites inscrits : 106, dont	
	Centre avec orthoptiste et lecteur 56
	Centre sans orthoptiste / lecteur 6
	Cabinet 44
	Hôpital 0

**La carte de
France complète
des sites de
dépistage,
accessible en 1
clic !**

*Un outil développé et mis à jour
en temps réel par le SNOF*

**L'ENJEU MAJEUR DE LA PROFESSION :
DÉVELOPPER LE TRAVAIL AIDÉ POUR
RÉSORBER LES DÉLAIS D'ATTENTE**

Le cabinet d'ophtalmologie du futur



[https://www.youtube.com/watch?v=8ekwvxeN2Hk
&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=8ekwvxeN2Hk&feature=youtu.be)



[http://www.dailymotion.com/video/x1jos7d_le-cabinet-d-
ophtalmologie-du-futur_tech](http://www.dailymotion.com/video/x1jos7d_le-cabinet-d-ophtalmologie-du-futur_tech)



<http://vimeo.com/90038288>

Des investissements nécessaires pour accueillir plus de patients

Nouveaux flux

= + de surface
+ d'équipement
+ de collaborateurs (orthoptistes...)



Ce que nous voulons : une profession dynamisée, qui **investit en permanence pour améliorer l'offre de soins et créer des emplois**



Mieux orienter les patients pour faire face à la pénurie (1/2)

Modèle traditionnel



L'ophtalmologiste reçoit tous les patients

- Une capacité d'accueil et de soins plafonnée à **127 actes / semaine**

Modèle avec travail aidé

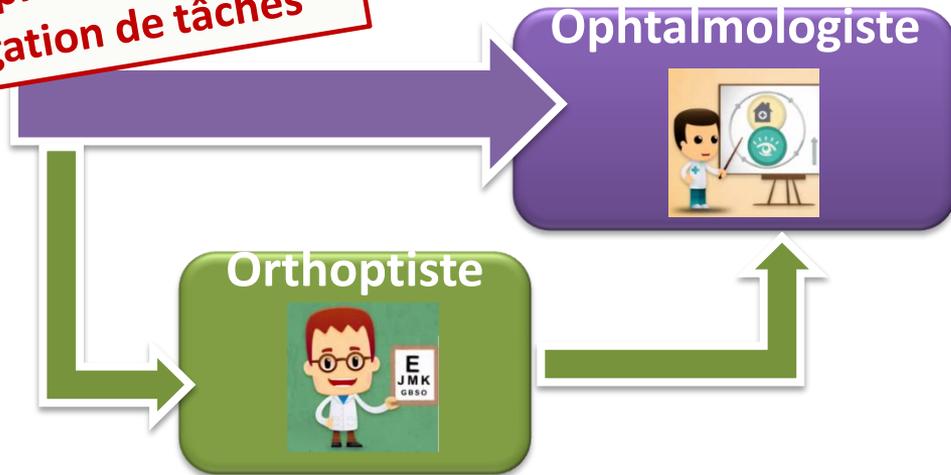


L'orthoptiste effectue les premiers examens des patients et l'ophtalmologiste prend en charge la dernière partie de la consultation

- Une capacité d'accueil et de soins poussée à **220 actes / semaine**

Mieux orienter les patients pour faire face à la pénurie (2/2)

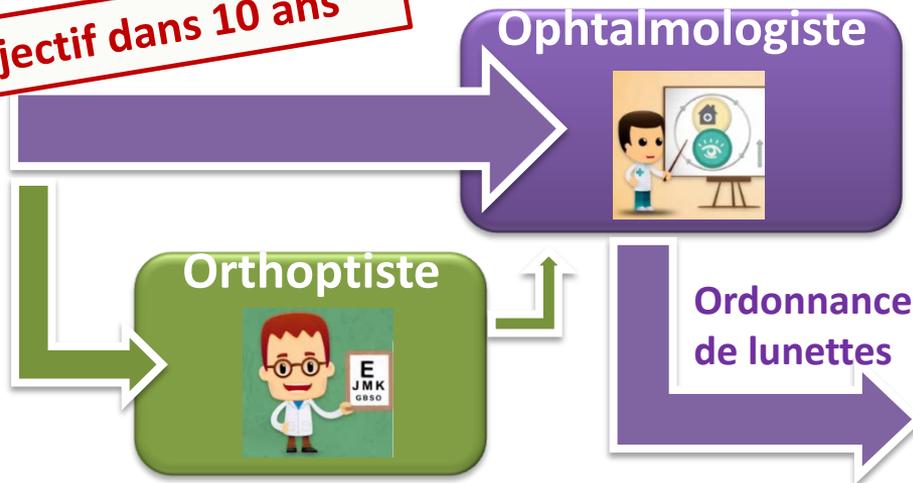
Le protocole de délégation de tâches



Un flux de patients est créé en direction de l'orthoptiste et l'ophtalmologiste supervise tous les dossiers

- Une capacité d'accueil et de soins poussée à **250 actes / semaine**

Objectif dans 10 ans



Un flux de patients est créé en direction de l'orthoptiste qui ne fait suivre à l'ophtalmologiste que les dossiers complexes

- Une délégation de tâches complètement intégrée dans l'organisation du système de soins

Développer le travail aidé en favorisant l'accès du secteur 1 à la délégation

**Le constat :
Le prix de la
consultation est
bloqué**

Le coût de la consultation a **diminué en € constants depuis 1990**, alors que l'inflation sur la période est de **+ 52%**

Investissements limités
(= plateaux techniques éloignés du cabinet, peu ou pas d'embauche de secrétaires et/ou d'aides médicales...)

**1 ophtalmo
« multitâches »**

➤ Les ophtalmologistes en secteur 1 représentent 46% des libéraux, ils représentent un levier important pour la délégation de tâches

La demande du SNOF : créer un forfait « structure » pour le secteur 1

Donner aux ophtalmologistes seniors la possibilité de faciliter leur activité

Le constat :

Les indemnités de licenciement des collaborateurs dues lors du départ en retraite sont un frein majeur à l'embauche



Une perspective bloquante pour les ophtalmologistes en deuxième partie de carrière

(rappel : 2/3 des ophtalmologistes ont + de 50 ans)

La demande du SNOF : permettre de provisionner de façon comptable les frais de licenciement des orthoptistes liés aux départs en retraite des médecins-employeurs



Perspective : la délégation de tâches, un modèle financier innovant

La prise en charge de la délégation de tâches pour les secteurs

1 et 2 est :

- à un tarif fixe
- remboursée à 100%
- au tiers-payant



Cette solution permet d'homogénéiser les tarifs des prestations tout en offrant une prise en charge médicale plus rapide aux patients.



Une solution envisagée par les tutelles est de mobiliser les fonds qui ne seront plus utilisés pour les ophtalmologistes partant à la retraite sans être remplacés pour développer cette nouvelle organisation.

LE COÛT DES ÉQUIPEMENTS OCULAIRES EN QUESTION

Le prix des lunettes

L'ENJEU : réguler le marché pour que les Français puissent accéder à des équipements adaptés à leurs besoins sans mettre en péril leur santé visuelle

**1 PRINCIPE DE BASE :
TRANSPARENCE**

COMPOSITION

Indiquer l'origine et toutes les caractéristiques qualitatives des verres pour permettre au patient de comparer en toute objectivité

+

PRIX

Isoler, dans le prix, le coût de la prestation de l'opticien
(= distinguer les honoraires de l'équipement)

RÉGULATION DE LA PUBLICITÉ

Ce qui permettrait d'économiser 60€ par équipement

**Merci de votre
attention !**